

VILLE de
ROYAN

Réunion du Vendredi 13 Novembre 1959

OBJET :

PROJET DE BAIL de
LOCATION par la
direction générale
des impôts

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le treize Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après les convocations faites le 9 Novembre 1959.

59170
Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Lanussé, Fouget, Lamouche, Guillaud, Massé, Mongrand, Flahaut, Etcheber, Fontanille, Reix, Berland, Melle Fouché, MM. Menant, Gachet, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous

Représentés : M. Narteau par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose les démarches faites par la ville pour loger dans un même bâtiment les diverses administrations financières de l'Etat.

Les locaux de l'Hôtel Conti sont à vendre et semblent convenir par leur implantation, leur distribution et leur importance, au but poursuivi.

L'Administration des Domaines désire toutefois examiner la question et a adressé à M. le Maire une promesse de bail à signer " sous la double condition suspensive de l'approbation par l'Administration et de l'acquisition de l'immeuble par la ville de Royan ".

Le Conseil Municipal

- après avoir pris connaissance de ce projet de bail et de clauses suspensives qui y sont exprimées

décide

de l'approuver et donne mandat à M. le Maire de le signer

que la ville de Royan n'accepte pas le principe d'effectuer les travaux d'aménagement des locaux (extension de chauffage central et dépôt du sanitaire)

que le financement sera assuré par voie d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Marannes.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



VU

ROCHEFORT-s/-MER, le 8 DEC 1959

Le Sous-Préfet,

J. Voich